

SOMMAIRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

SUBVENTIONS DE RECHERCHE-CRÉATION EN ARTS ET LETTRES

Date: le 15 juillet 2008

Mise en contexte

En octobre 2002, le conseil d'administration du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a approuvé la création d'un programme pilote en arts et lettres à la suite d'une recommandation du Comité permanent du soutien à la recherche. L'ébauche de la description du programme a été présentée à la réunion du conseil d'administration du mois de mars 2003 et comprenait les points clés suivants :

- Subventions d'une durée de trois ans destinées aux chercheurs-créateurs affiliés à des universités canadiennes;
- Maximum de 100 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour une période de trois ans;
- Allocations de dégageement pour la recherche.

Une évaluation du Programme pilote de subventions de recherche-crédation en arts et lettres a été incluse au Plan d'évaluation axé sur les risques du CRSH de 2006-2007 à 2008-2009. Les renseignements ainsi recueillis permettront à la haute direction et au conseil d'administration de prendre une décision éclairée sur le renouvellement du programme une fois terminée la dernière phase pilote de concours, d'une durée de cinq ans. Les risques rattachés à ce programme ont été jugés significatifs étant donné son objectif novateur d'appuyer les composantes de recherche et de formation qui interviennent dans la création d'œuvres littéraires et artistiques ainsi que d'appuyer les chercheurs-créateurs, une nouvelle clientèle du CRSH.

L'évaluation du Programme de subventions de recherche-crédation en arts et lettres s'est soldée par la formulation de 11 recommandations ainsi que d'un nombre de suggestions pour améliorer l'efficacité du programme.

Sur la base de ces recommandations, la direction du CRSH a approuvé plusieurs changements et améliorations, présentes ci-dessous.

Pour chaque recommandation formelle...

Recommandation	Réponse de la direction	Décision / Action
1. a) Maintenir le programme pilote pour un minimum de deux cycles additionnels et b) mener une évaluation sommative après réception des subventions des candidats retenus au dernier cycle du programme pilote. (p.40)	a) Il y aura un concours au cours de l'année financière 2008-2009. b) L'évaluation sommative est prévue pour l'année financière 2011-2012, lorsque le CRSH aura reçu les rapports finaux de recherche des trois premiers concours du programme pilote.	a) Affichage du programme en juin 2008. b) Résumé de l'évaluation sommative d'ici le mois de décembre 2008 pour permettre la cueillette des renseignements nécessaires.
2. Modifier le formulaire de rapport final pour obtenir plus d'information sur les résultats, les impacts, et la diffusion des activités de recherche-crédation. Exiger des chercheurs-artistes qu'ils soumettent un rapport de mi-parcours pour la phase pilote du programme. (p. 40)	Modifier le rapport final de recherche du programme dans le cadre de la révision des rapports finaux des programmes du CRSH.	Le formulaire modifié sera en ligne en avril 2009.
3. Mettre en place un système de mesure du rendement et recueillir, systématiquement, des indicateurs de rendement pertinents. (p. 40)	Concevoir un système adéquat de gestion du rendement pour le programme.	En place d'ici août 2009.
4. Le CRSH doit étudier la présence des obstacles suivants dans la conception du programme : niveaux de participation et diminution des candidats francophones, taille de l'université, disponibilité des étudiants faisant de la recherche et distribution régionale des subventions.	Le CRSH s'assurera que le prochain appel du programme touche davantage les établissements francophones et ceux de petite taille.	Promotion du programme dans les établissements francophones d'ici septembre 2008. Un rapport sur la participation des francophones et des petites universités sera produit d'ici le mois de juin 2009 à la suite du dépouillement des résultats du concours.

<p>5. Mettre un point un formulaire unique de sélection et de commentaires pour permettre la formulation de commentaires plus détaillés sur les critères de sélection et d'une rétroaction qualitative également plus détaillée pour chacune des demandes. Fournir de plus amples renseignements sur les critères de sélection qui ont été jugés trop sommaires. (p. 41)</p>	<p>Le personnel responsable des programmes du CRSH évaluera la faisabilité de modifier la méthode de rétroaction sur le processus de sélection de façon à ce que les candidats reçoivent des renseignements plus détaillés.</p>	<p>Des changements appropriés seront mis en œuvre au cours du prochain processus de sélection. Le nouveau processus et les leçons qu'on en tirera seront documentés.</p>
<p>6. Inclure à l'enveloppe du programme des subventions plus petites pour augmenter l'accessibilité au programme et pour répondre aux besoins des candidats dont les projets de recherche-création sont moins coûteux ou de moindre envergure. (p. 42)</p>	<p>Le personnel du CRSH modifiera la description du programme de façon à ce qu'elle invite clairement les candidats dont les projets sont de moindre envergure à poser leur candidature.</p>	<p>Cette mesure sera prise à temps pour l'affichage de la nouvelle description de programme en juin 2008.</p>
<p>7. Le comité de sélection devrait revoir d'un œil critique la liste des disciplines, qui sert actuellement à déterminer l'admissibilité des candidats, et formuler des recommandations sur l'ajout ou le retrait de catégories.</p>	<p>Le personnel du CRSH modifiera la description du programme de façon à ce qu'elle indique clairement que la liste des disciplines admissibles n'est pas exhaustive.</p>	<p>Cette mesure sera prise à temps pour l'affichage de la nouvelle description de programme en juin 2008.</p>

<p>8. Retravailler la définition de recherche-crédation et de chercheur-artiste jusqu'à ce qu'un consensus ait été atteint quant à ces définitions ainsi qu'aux enjeux méthodologiques et théoriques. (p. 42)</p>	<p>La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes et le CRSH discuteront de cette question et de l'amélioration des définitions opérationnelles à l'occasion du prochain comité d'évaluation par les pairs.</p>	<p>Un rapport d'étape sera produit d'ici avril 2009.</p>
<p>9. Mettre au point une stratégie de communication qui propose davantage de voies de partage des résultats avec la communauté en général ainsi que les candidats et les détenteurs de subventions. Cette stratégie de communication pourrait être concentrée sur un portail Web de recherche-crédation. (p. 42)</p>	<p>La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes se penchera sur l'idée d'un portail Web pour le programme, qui pourrait servir de lieu d'échange d'information.</p>	<p>Un rapport de faisabilité et un rapport d'étapes sera produit d'ici avril 2009.</p>
<p>10. Dans le sommaire de la direction, « il est suggéré que le CRSH offre aux chercheurs-crédateurs une plate-forme plus flexible permettant d'accueillir tous les types de projets de création (CV). » (p. ii)</p>	<p>Le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes modifiera la description du programme de façon à ce qu'elle invite clairement les candidats à présenter une vaste gamme de projets.</p>	<p>Cette mesure sera prise à temps pour l'affichage de la nouvelle description de programme en juin 2008.</p>

11. Inciter la présentation de projets de recherche concertée (4 ^e objectif du programme) entre les chercheurs-artistes. (p. i)	Le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes modifiera la description du programme de façon à ce qu'elle invite clairement les candidats à présenter une vaste gamme de projets de recherche concertée.	Cette mesure sera prise à temps pour l'affichage de la nouvelle description de programme en juin 2008.
--	--	--

Personne-ressource**Mathieu Ravignat**

Agent de programme principal

Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes

Tél: 613-947-3724 Courriel: mathieu.ravignat@sshrc.ca